



**PROCES-VERBAL  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 NOVEMBRE 2023**

**DATE DE LA CONVOCATION : 9 novembre 2023**

**NOMBRE :**

- de Conseillers en exercice : 27
- de Présents : 18
- de Représentés : 3
- de Votants : 21

L'an deux mil vingt et trois, le mardi quatorze novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du sous-sol de la Mairie, sous la présidence de M. Sébastien DUCHAMP, Maire.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. DUCHAMP Sébastien	Mme FERRACCI Dominique	M. CARREAU Valentin
Mme REYNIER Annie	M. EVEZARD Claude	Mme NANGERONI Carole
M. REYNES Patrick	M. CHEVALIER Jean-Paul	Mme BRIANCON Laurence
Mme MONTALTI Fabienne	M. VAN NIEUWENHUYSE Régis	M. LAFON Francis
M. DABERTRAND Jean	Mme VERGNE Géraldine	
Mme MIGNARD Sophie	Mme SAIDI Nora	
M. BRIGOULET Jean Marie	M. BLATEAU Emmanuel	

**ETAIENT EXCUSEES REPRESENTEES :**

Mme GALEWSKI Nathalie (procuration à M. DUCHAMP),  
M. GLENZ Richard (procuration à M. CARREAU),  
Mme PIEMONTESE (procuration à M. LAFON)

**ETAIENT EXCUSES :**

Mme BAUDRY Eliette  
Mme DESSERPRIT Gaëlle  
Mme BLAUDY Mainell  
M. MONS Thierry  
M. JOULIE Jacques  
Mme ZACCHEO-HERBERT Marie-Anaïs

**SECRETAIRE DE SEANCE :**

M. Claude EVEZARD est désigné(e) secrétaire de séance.

Le compte-rendu de la séance du 12 septembre 2023 est adopté à l'unanimité.

## ORDRE DU JOUR

---

Compte rendu des délégations consenties au maire par le conseil municipal

### Finances

- Création d'un budget annexe pour la gestion du camping municipal du Longour
- Création d'un budget annexe pour la gestion du centre aqua récréatif – « Le Splash »
- Décision modificative n°3 – Budget général
- Décision modificative n°4 – Budget général
- Décision modificative n°1 – Budget AEP
- Décision modificative n°2 – Budget Cinéma
- Décision modificative n°3 – Budget Cinéma
- Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget général
- Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget Assainissement
- Autorisation de dépenses d'investissement dans l'attente du vote du Budget AEP
- Admission en non-valeur de titres de recettes – Budget général
- Approbation de la convention tripartite entre la commune d'Argentat-sur-Dordogne, FDEE19 (Fédération Départementale d'Electrification et d'Energies de la Corrèze) et le Département de la Corrèze, pour l'installation d'une infrastructure de charge pour véhicules électriques
- Etude de faisabilité cinéma - demande de subvention auprès du Conseil Départemental
- Rénovation de la salle Saintangel – demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental
- Aménagement des cimetières – demande de subvention auprès de l'Etat et du Conseil Départemental
- Mise en place des abris de touche au stade de football Raymond DUCROS – demande de subvention à la Fédération Française de Football
- Mise en place de filets pare-ballons au stade de football Raymond DUCROS – demande de subvention à la Fédération Française de Football

### Urbanisme

- Vente de la parcelle AD216 à l'indivision DOUNIES

### Habitat

- Attribution de subventions dans le cadre de l'OPAH et de l'OPAH-RU

### Délégation de services publics

- Approbation du rapport sur le prix de l'eau et de la qualité du service d'alimentation en eau potable de l'année 2022 – Syndicat des eaux des deux vallées

### Ressources Humaines

- Recrutement d'un agent pour accroissement temporaire d'activité
- Convention avec le Centre Départemental de Gestion de la Corrèze pour la mise en place du dispositif de signalement des actes de violence, menaces ou intimidation, discrimination, harcèlement sexuel et agissements sexistes



## **COMPTE-RENDU DES DELEGATIONS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire précise que dans le cadre des délégations consenties par le Conseil Municipal lors de sa séance du 26 mai 2020, il a l'obligation, en vertu des dispositions de l'article L. 2122-23 du CGCT de rendre compte des délégations qu'il a exercées. Monsieur le Maire rend ainsi compte au Conseil Municipal des décisions qu'il a exercées en matière de droit de préemption et de marchés.

### **D2023-11-080 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DU CAMPING MUNICIPAL DU LONGOUR**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

#### **DECIDE**

**Article 1** : De créer un budget annexe intitulé « *Camping municipal du Longour* »

**Article 2** : D'arrêter le premier exercice comptable du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

\*\*\*

### **D2023-11-081 CREATION D'UN BUDGET ANNEXE POUR LA GESTION DU CENTRE AQUA-RECREATIF – « LE SPLASH »**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

#### **DECIDE**

**Article 1** : De créer un budget annexe intitulé « *Centre aqua-récréatif* »

**Article 2** : D'arrêter le premier exercice comptable du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

\*\*\*

**D2023-11-082 DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET GENERAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : D'adopter la décision modificative n°3 sur le Budget Général suivant le tableau ci-dessous :

intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
<b>Fonctionnement</b>						
Réseau de voirie	2151		1 833,00 €			
Frais d'étude				2031		1 833,00 €
<b>Investissement</b>			1 833,00 €			1 833,00 €

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*

**D2023-11-083 DECISION MODIFICATIVE N° 4 - BUDGET GENERAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : D'adopter la décision modificative n°4 sur le Budget Général suivant le tableau ci-dessous :

intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Documentation technique	6182		-1500,00			
Aux budgets annexes et régies	6573641		1500,00			
<b>Fonctionnement</b>						

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*

**D2023-11-084 DECISION MODIFICATIVE N° 1 - BUDGET AEP**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : D'adopter la décision modificative n°1 sur le Budget AEP suivant le tableau ci-dessous :

intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Virement à la section d'investissement	023		-20 000,00 €			
Rémunération d'intermédiaire	622		20 000,00 €			
<b>Fonctionnement</b>			<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
Frais d'études de recherche et développement	203		-20 000,00 €			
Virement de la section d'investissement				021		-20 000,00 €
<b>Investissement</b>			<b>-20 000,00 €</b>			<b>-20 000,00 €</b>

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*



**D2023-11-085 DECISION MODIFICATIVE N° 2 - BUDGET CINEMA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : D'adopter la décision modificative n°2 sur le Budget Cinéma suivant le tableau ci-dessous :

intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Virement de la section d'investissement	023		-525,00 €			
Fourniture non stockable	6061		525,00 €			
<b>Fonctionnement</b>			<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
Autres dettes	1687		525,00 €			
Matériel bureau informatique	28183		-506,00 €			
Autres	28188		-19,00 €			
Virement de la section d'investissement				021		-525,00 €
Matériel bureau informatique				28183		506,00 €
Autres				28188		19,00 €
<b>Investissement</b>			<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*

**D2023-11-086 DECISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET CINEMA**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : D'adopter la décision modificative n°3 sur le Budget Cinéma suivant le tableau ci-dessous :

intitulé	DEPENSES			RECETTES		
	Compte	Opération	Montant	Compte	Opération	Montant
Titres annulés	673		200,00 €			
Fournitures non stockable	6061		-200,00 €			
<b>Fonctionnement</b>			<b>0,00 €</b>			<b>0,00 €</b>
<b>Investissement</b>						

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*

**D2023-11-087 AUTORISATION DE DEPENSES D'INVESTISSEMENT DANS L'ATTENTE DU VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement susmentionnées avant l'adoption du budget primitif assainissement 2024 dans la limite des montants indiqués ci-avant.

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*

**D2023-11-088 ADMISSION EN NON-VALEUR DE TITRES DE RECETTES – BUDGET GENERAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : De prononcer l'admission en non-valeur de la totalité des créances ci-dessous, étant précisé que cela ne fait pas obstacle à un recouvrement ultérieur s'il s'avérait possible.

Année	N° du titre	Montant	Débiteur	Motif
2014	1013	68,00 €	Aux mini délices Madame Elisa	Société radiée
2015	1125	29,00 €	Camus aurélie	Poursuite sans effet
2016	1044	37,48 €	TEIXERA MARCALO	Poursuite sans effet
2013		1 000,00 €	CC PAYS DE VENTADOUR	Poursuite sans effet
2010		2110,89 €	TELEDIFFUSION DE FRANCE	Poursuite sans effet
<b>Total</b>		<b>3 245,37 €</b>		

**Article 2** : D'effectuer un mandat de 3 245,37 € (trois mille deux cent quarante-cinq euros et trente-sept centimes) sur le compte 6541 du Budget Général

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*



**D2023-11-089 APPROBATION DE LA CONVENTION TRIPARTITE ENTRE LA COMMUNE D'ARGENTAT-SUR-DORDOGNE, FDEE19 (FEDERATION DEPARTEMENTALE D'ELECTRIFICATION ET D'ENERGIES DE LA CORREZE) ET LE DEPARTEMENT DE LA CORREZE, POUR L'INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE CHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : D'approuver la convention tripartite entre la commune d'Argentat-sur-Dordogne, le Département de la Corrèze et la FDEE 19,

**Article 2** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention proposée par la FDEE 19, annexée à la présente délibération ainsi que ses éventuels avenants.

**Article 3** : De prendre acte que la commune ne prendra aucune part au financement, aux coûts de fonctionnement des installations, ces derniers étant intégralement supportés par la FDEE 19, et subventionné à hauteur de 3 000 € par le Département de la Corrèze

**Article 4** : De prendre acte que la durée de ce partenariat prend effet immédiatement jusqu'au 30 septembre 2043

\*\*\*

**D2023-11-090 ETUDE DE FAISABILITE CINEMA - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : De réaliser l'opération proposée.

**Article 2** : D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			%
Poste de dépenses	Montant HT	Financier	Assiette éligible	Montant	
Etude de faisabilité	1 500 €	Conseil Départemental Contractualisation 2023-2025		300 €	20%
		<b>Total aides publiques</b>		<b>300 €</b>	<b>20,00%</b>
		<b>Autofinancement public</b>		<b>1 200 €</b>	<b>80,00%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>1 500 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>1 500 €</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3** : De solliciter l'attribution des aides auprès du Conseil Départemental tel qu'indiqué ci-dessus.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

\*\*\*

**D2023-11-091 RENOVATION DE LA SALLE SAINTANGEL - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : De réaliser l'opération proposée.

**Article 2** : D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			%
Poste de dépenses	Montant HT	Financeur	Assiette éligible	Montant HT	
PHASE 1 - RENOVATION DE LA SALLE SAINTANGEL	37 710.00	Etat (DETR)	37 710.00	15 084.00	40%
		Conseil Départemental (contrat 2023-2026)	37 710.00	15 084.00	40%
		<b>Total aides publiques</b>		<b>30 168.00 €</b>	<b>80%</b>
		<b>Autofinancement public</b>		<b>7 542.00 €</b>	<b>20%</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>37 710.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>37 710.00 €</b>	<b>100%</b>

**Article 3** : De solliciter l'attribution des aides auprès de l'Etat et du Conseil Départemental tel qu'indiqué ci-dessus.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

\*\*\*



**D2023-11-092 AMENAGEMENT DES CIMETIERES - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE L'ETAT ET DU CONSEIL DEPARTEMENTAL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : De réaliser de l'opération proposée.

**Article 2** : D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			%
Poste de dépenses	Montant HT	Financier	Assiette éligible	Montant HT	
Réfection des allées du cimetière	33 300.00	Etat (DETR)	50 000.00	12 500.00	25 %
Création d'un columbarium	20 000.00	Conseil Départemental Contrat 2023-2026	33 300.00	8 325.00	25 %
		<b>Total aides publiques</b>		<b>20 825.00</b> €	<b>39.07 %</b>
		<b>Autofinancement public</b>		<b>32 475.00</b> €	<b>60.93 %</b>
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>53 300.00 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>53 300.00</b> €	<b>100%</b>

**Article 3** : De solliciter l'attribution des aides auprès de l'Etat et du Conseil Départemental tel qu'indiqué ci-dessus.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

\*\*\*

**D2023-11-093 MISE EN PLACE DES ABRIS DE TOUCHE AU STADE DE FOOTBALL RAYMOND DUCROS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : De réaliser les prestations proposées.

**Article 2** : D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			%
Poste de dépenses	Montant HT	Financier	Assiette éligible	Montant	
Mise en place abris de touche	5 059.20 €	FFF – FAFA		2 500.00 €	
		<b>Total aides publiques</b>		<b>2 500.00 €</b>	<b>49.41%</b>
		<b>Autofinancement public</b>		<b>2 559.20 €</b>	<b>50,59%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>5 059.20 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 059.20 €</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3** : De solliciter l'attribution de l'aide auprès de la Fédération Française de Football tel qu'indiqué ci-dessus.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

\*\*\*

**D2023-11-094 MISE EN PLACE DE FILETS PARE-BALLONS AU STADE DE FOOTBALL RAYMOND DUCROS - DEMANDE DE SUBVENTION AUPRES DE LA FEDERATION FRANCAISE DE FOOTBALL**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : De réaliser les prestations proposées.

**Article 2** : D'arrêter le plan de financement de l'opération comme suit :

DÉPENSES PRÉVISIONNELLES		RECETTES PRÉVISIONNELLES			%
Poste de dépenses	Montant HT	Financier	Assiette éligible	Montant	
Mise en place de filet pare-ballons	4 273.43 €	FFF – FAFA		2 100.00 €	
		<b>Total aides publiques</b>		<b>2 100.00 €</b>	<b>49.14%</b>
		<b>Autofinancement public</b>		<b>2 173.43 €</b>	<b>50,86%</b>
<b>TOTAL</b>	<b>4 273.43 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>4 273.43 €</b>	<b>100,00%</b>

**Article 3** : De solliciter l'attribution de l'aide auprès de la Fédération Française de Football tel qu'indiqué ci-dessus.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au règlement de cette affaire.

\*\*\*

**D2023-11-095 VENTE DE LA PARCELLE AD 216 A L'INDIVISION DOUNIES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser la vente de la parcelle cadastrée AD 216 au prix de 3 200 € (Trois milles deux cents euros) à l'indivision DOUNIES.

**Article 2** : Que les frais de notaire sont à la charge de l'acquéreur.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

\*\*\*



**D2023-11-096 ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DE L'OPAH ET DE L'OPAH- RU**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver l'attribution de la subvention de 500 € (cinq cents euros) aux demandes mentionnées ci-dessous.

- Réf Anah : 19009446
- Réf Anah : 19009458
- Réf Anah : 19009469

**Article 2 :** De préciser que le versement de la subvention interviendra après contrôle de la réalisation des travaux, sur présentation des factures.

**Article 3 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces afférentes au versement des demandes de subvention précitées.

\*\*\*

**D2023-11-097 APPROBATION DU RAPPORT SUR LE PRIX DE L'EAU ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE DE L'ANNEE 2022 – SYNDICAT DES EAUX DES DEUX VALLEES**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1 :** D'approuver le rapport 2022 sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable du Syndicat des Eaux des Deux Vallées.

**Article 2 :** D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

\*\*\*



**D2023-11-098 RECRUTEMENT D'UN AGENT POUR ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : D'autoriser le recrutement d'un agent contractuel dans le grade d'adjoint technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité pour une période de 12 mois (maximum 12 mois allant du 15 novembre 2023 au 15 novembre 2024 inclus). Cet agent assurera des fonctions de gardien du stade et camping à temps complet

**Article 2** : La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 397 du grade de recrutement. Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

**Article 3** : Monsieur le Maire est chargé du recrutement de l'agent et habilité à ce titre à conclure un contrat d'engagement.

La présente décision concerne également le renouvellement éventuel du contrat d'engagement dans les limites fixées par l'article L.332-23-1° si les besoins du service le justifient.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

\*\*\*

**D2023-11-099 CONVENTIONNEMENT AVEC LE CENTRE DEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA CORREZE POUR LA MISE EN PLACE DU DISPOSITIF DE SIGNALEMENT DES ACTES DE VIOLENCE, MENACES OU INTIMIDATION, DISCRIMINATION, HARCELEMENT MORAL, HARCELEMENT SEXUEL ET AGISSEMENTS SEXISTES.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

**DECIDE**

**Article 1** : D'adhérer au dispositif de signalement tel que proposé par le CDG 19.

**Article 2** : D'approuver les termes et la passation de la convention.

**Article 3** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention portant adhésion au dispositif de signalement des actes de violence, menaces ou intimidation, discrimination, harcèlement moral, harcèlement sexuel et agissements sexistes ainsi que les éventuels avenants y afférents.

**Article 4** : D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

**Article 5** : D'inscrire chaque année au budget les crédits correspondants.

Le Maire

Sébastien Duchamp

